



Ensemble Pour La Planète

Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Nouméa le 25 juin 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE D'EPLP

# Richesses minières : pause !

Début 2009, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un **Schéma de mise en valeur des richesses minières**. Sur cette base, le territoire veut maintenant mettre en place un **Schéma minier industriel (à l'élaboration duquel la société civile ne participe pas)**. Ces deux schémas s'inscrivent dans une **dynamique purement économique de développement et d'intensification des exploitations minières et des industries métallurgiques**. **Où est le « développement durable » inscrit dans la Constitution** (et prôné dans le SMVRM) ?

Aujourd'hui, le **Schéma de mise en valeur des richesses minières** érige comme objectif de « disposer d'un inventaire des ressources complet et actualisé ». Or cet inventaire passe en grande partie par les travaux de recherche conduits par les opérateurs miniers, lesquels pourront ensuite obtenir une concession. Et ce sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie, lagon compris. « Dites-moi ce que je possède, je vous le donnerai ! ». **Est-ce acceptable ?**

**Nous demandons au Comité des Signataires de se prononcer pour une pause dans les attributions d'autorisations de prospection, recherche et exploitation, le temps d'une vraie réflexion.** Il n'est plus temps d'accompagner le développement minier pour en atténuer les impacts environnementaux et socioculturels : **il faut MAINTENANT faire en sorte que l'économie minière réponde à un projet de « développement durable » (!) devant concourir à l'épanouissement des individus dans un environnement préservé.**

**Nous posons en préalable à toute nouvelle décision en matière de mine et de métallurgie qu'un bilan économique, social/sociétal, sanitaire et environnemental soit tiré de 150 ans d'exploitation minière. Ce bilan doit intégrer TOUTES les externalités.**

---

EPLP, N'Géa - BP 32008 - 98 897 NOUMÉA Cedex - NOUVELLE-CALÉDONIE

Site internet : <http://www.eplp.asso.nc> – Courriel : [eplp.asso@gmail.com](mailto:eplp.asso@gmail.com)

**Nous demandons de même que la fiscalité minière soit revue et que les dispositions réglementaires encadrant ces activités soient modifiées et complétées afin d'assurer réellement la sauvegarde de notre patrimoine naturel vivant, le seul durable.**

**Nous demandons enfin que ce soient les besoins de la Nouvelle-Calédonie qui déterminent la faisabilité des projets et plus les appétits des industriels de la mine et de la métallurgie.**

Une telle approche du développement – dans le **respect des équilibres humains et des impératifs de protection de l'environnement** - ne relève pas de l'utopie dans un pays en construction comme la Nouvelle-Calédonie, forte tout à la fois de richesses humaines et naturelles, vivantes et minérales.

**C'est ce défi que la Nouvelle-Calédonie doit relever aujourd'hui, pour demain.**

Pour mémoire, nous avons demandé **EN VAIN** que le Schéma de mise en valeur des richesses minières soit présenté, expliqué et débattu avec le public et que celui-ci puisse se prononcer sur :

- le choix de geler ou non une partie du territoire dans un objectif supérieur de conservation de la biodiversité, et ce indépendamment du potentiel minier ;
- le choix de geler ou non une partie du territoire dans un objectif de conservation de la ressource minière pour préserver l'accès à la ressource par les générations futures ;
- le choix de céder ou non des ressources non renouvelables à des multinationales, avec ou sans redevances liées au volume de minerais extraits ;
- le choix de mobiliser ou non une partie des ressources financières du territoire pour une amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire, aux fins de mieux préserver cette ressource par une protection du milieu naturel ;
- le choix de continuer ou non à développer localement des usines de transformation de minerai ;
- le choix des conditions fiscales applicables aux projets et programmes miniers ;
- le choix des conditions réglementaires d'information du public en préliminaire aux travaux de recherche et d'exploitation ;

---

EPLP, N'Géa - BP 32008 - 98 897 NOUMEA Cedex - NOUVELLE-CALEDONIE

Site internet : <http://www.eplp.asso.nc> – Courriel : [eplp.asso@gmail.com](mailto:eplp.asso@gmail.com)

- le choix des conditions réglementaires d'ouverture et d'attribution pour la recherche ou la mise en exploitation de gisements ;
- le choix des conditions réglementaires portant sur les obligations de compensation des effets sur l'environnement, par exemple concernant les émissions de gaz à effet de serre pour les exploitations existantes ;
- le choix de sanctions administratives en cas d'infractions ;
- le choix des conditions de mise en oeuvre et d'utilisation de fonds alimentés par les sociétés minières.

**Nous déplorons que la conduite des travaux du Schéma industriel minier soit tout aussi peu transparente.**

**Pour EPLP, la Présidente**

**Martine Cornaille**